

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

4 avril 2025

et qu'elle a été faite le

4 avril 2025

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 41

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 7

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_04_039

Objet :

Décisions prises par le Président
dans le cadre de sa délégation

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 10 avril 2025

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-
Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M.
Anthony FALCONNET **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** :
M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M.
Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY,
M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Gilbert
TSCHAIEN **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme
Isabelle GUILLOT **Louvange** : M. Gérome FASSETNET
Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS **Mutigny** : M. Eric
DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M.
Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme
Michèle BOUCARD **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo
ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe
PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT
Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA
Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme
Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves
COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel
BENESSIANO **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M.
Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : Dampierre : Mme Nathalie HONORIO, Mme
Valérie BENDERITTER **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-
le-Château** : M. Martin DAUNE **Orchamps** : Mme Lucette
NAEGELLEN **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** :
M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène VACHET

Procurations de vote :

Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Lucette
NAEGELLEN (ORCHAMPS), M. Claude TERON (SERRE LES
MOULIERES), M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)

Mandataires : Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Olivier
DEMANDRE (ORCHAMPS), M. Gilbert LAVRY (SALIGNEY), M.
Stéphane ECARNOT (THERVAY)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h13 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

▪ *Réfection de sol souple de l'aire de jeux situé à l'école de Orchamps (décision n° 025-2025)*

Titulaire : AJ3M – 1 RUE EMILE GUYARD – 21160 COUCHEY

Date de notification : 24 janvier 2025

Montant : 5 129,00 € HT

▪ *Abonnement Profil acheteur « Module rédaction » (décision n° 026-2025)*

Titulaire : ACHAT PUBLIC – 2-6 PLACE DU GENERAL DE GAULLE – 92160 ANTONY

Date de notification : 24 janvier 2025

Montant : 2 455,00 € HT

▪ *Hébergement du site internet annuel (décision n° 027-2025)*

Titulaire : KOREDGE – 9 RUE JACQUARD – 25000 BESANCON

Date de notification : 10 février 2025

Montant : 420,00 € HT

▪ *Reconduction du contrat Blue pour trois ans (décision n° 028-2025)*

Titulaire : XEFI – 56 AVENUE LATTRE DE TASSIGNY – 39100 DOLE

Date de notification : 23 janvier 2021

Montant : 580,80 € HT par année

▪ *Contrat d'intervention – ZA des 4 Fesses Dammartin Marpain (décision n° 032-2025)*

Titulaire : CHAMBRE D'AGRICULTURE – 455 RUE DU COLONEL DE CASTELJAU – BP 40417 – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

Date de notification : 11 mars 2025

Montant : 3 810,00 € HT

▪ *Contrat flotte mobile (décision n° 033-2025)*

Titulaire : SFR – 5 RUE DES MUREES – 21121 AHUY

Date de notification : 13 mars 2025

Montant : 82 € HT par mois

b. Marchés supérieurs à 40 000 €

- **Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur les communes de Montmirey-la-Ville et Montmirey-le-Château – Avenant n°4 (décision n° 024-2025)**

Titulaire : EUROVIA – 3 rue du Maloubier – 25320 CHEMAUDIN

Date de notification : 13 mai 2024

Montant de l'avenant : 40 046,42 € HT

- **Marché « Raccordement des effluents de Fraisans et Salans sur la STEP de Ranchot – Modification des PR et création de BSR – Agrandissement de la STEP » Lot n°2 « Création de 2 postes de relevages et de 2 bassins de stockage restitution d'une capacité de 90 m3 et 150 m3 sur les communes respectives de Salans et Fraisans » – DC4_Travaux électricité et automatisme (décision n° 034-2024)**

Titulaire : HYDREA – 75 RUE DES LONGUES HAYES – ZAC – 60160 LA CROIS SAINT OUEEN

Date de notification : 13 février 2025

D'accepter l'entreprise SOGEDO – 3 rue des Métiers à ROCHEFORT SUR NENON (39700) comme sous-traitant à l'entreprise HYDREA les travaux d'électricité et d'automatisme.

Montant de la sous-traitance : 36 130,00 € HT.

- **Marché « Travaux d'assainissement –Création d'une nouvelle unité de traitement de 130 Eh à Louvatange » – Avenant n°6 acte modificatif (décision n° 035-2025)**

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 RUE DES FRERES LUMIERES – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 26 février 2025

Montant de la sous-traitance : pas d'incidence financière. Cet avenant a pour objet la modification du groupement et de son mandataire avec la substitution de l'entreprise SAS ORPEO ENVIRONNEMENT par le co-traitant SAS PETITJEAN TP en tant que nouveau mandataire afin d'assurer la bonne continuité du marché.

- **Marché « Travaux d'assainissement et d'eau potable à Vitreux – lot n°2 » – Avenant n°4 acte modificatif (décision n° 036-2025)**

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 RUE DES FRERES LUMIERES – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 26 février 2025

Montant de la sous-traitance : pas d'incidence financière. Cet avenant a pour objet la modification du groupement et de son mandataire avec la substitution de l'entreprise SAS ORPEO ENVIRONNEMENT par le co-traitant SAS PETITJEAN TP en tant que nouveau mandataire afin d'assurer la bonne continuité du marché.

2. En matière de ressources humaines

- **Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 016-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Isaline BOURDIN, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Pôle Enfance Jeunesse/Affaires scolaires ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Régine EMBAREK, Responsable du Pôle Enfance Jeunesse/Affaires scolaires, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 017-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Emma LHOMME, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Pôle Enfance Jeunesse/Affaires scolaires ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Régine EMBAREK, Responsable du Pôle Enfance Jeunesse/Affaires scolaires, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 018-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Cloé POINTURIER, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Pôle Enfance Jeunesse/Affaires scolaires ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Régine EMBAREK, Responsable du Pôle Enfance Jeunesse/Affaires scolaires, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 019-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Marilou THOLOMIER, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Pôle Enfance Jeunesse/Affaires scolaires ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Régine EMBAREK, Responsable du Pôle Enfance Jeunesse/Affaires scolaires, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la Mission Locale (décision n° 020-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Maylo TREFF, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable de l'ACM à Fraisans, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole (décision n° 021-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Juliette ROMAND, en tant que collaborateur occasionnel bénévole à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel bénévole et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (décision n° 022-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Cindy HAULET, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multiaccueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté

de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil à Fraisans, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

• **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 023-2025)**

1/ D'accepter d'accueillir Andréa GUICHARD, en stage au groupe scolaire Louis Pasteur à Dampierre ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Claudine SPILMANN, Institutrice, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

• **Convention de stage avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (décision n° 029-2025)**

1/ D'accepter d'accueillir Baptiste POULAIN, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dampierre ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Morgane MAQUART, Responsable de l'ACM à Dampierre, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

• **Convention de stage avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (décision n° 030-2025)**

1/ D'accepter d'accueillir Loula DESCHAMPS, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dammartin Marpain ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Amélia NUNES LOPES, Responsable adjointe de l'ACM à Dammartin Marpain, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

• **Convention de stage avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (décision n° 031-2025)**

1/ D'accepter d'accueillir Marine BUGUET, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Montmirey-la-Ville ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Gaëlle LAFAYE, Responsable de l'ACM à Montmirey-la-Ville, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérôme FASSET

